



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 220630-15)**

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux et le trente du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-trois juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Florence POEYUSAN , Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Amaia ETCHELECOU Laurent BRIAULT Sophie DUFJET, Éric IRASTORZA, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS	Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donnée pouvoir à Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Florence POEYUSAN	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

DÉNOMINATION ET NUMÉROTAGE DES VOIES COMMUNALES AVEC LA COMMUNE D'ARBONNE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'afin de fiabiliser le fichier adresse de leurs habitants, et suite aux directives de la loi 3DS en ce sens, les communes du Département ont entrepris un vaste programme de mise à jour, (re)nommage des voies, précisions et (re)numérotage de pans entiers de leur territoire. La compétence en la matière est communale et la Communauté d'Agglomération Pays Basque apporte un soutien technique pour ceux qui le souhaitent. Loin d'être anecdotique, l'adressage est une mission qui sert tant le quotidien (repérage directionnel plus efficace sur le terrain pour les administrés, les livreurs,...), que la rapidité d'intervention des services de secours et d'incendie, en passant par l'efficacité des gestionnaires de réseaux, le déploiement de la fibre, ou les conséquences qu'il peut engendrer en termes de fiscalité. C'est un travail long, fastidieux et minutieux mais indispensable. A Bidart ce travail vient à peine de démarrer et le Conseil Municipal sera bien entendu sollicité à terme pour sa validation une fois abouti.

Après deux ans de travail, la Commune d'Arbonne en est, quant à elle, à la finalisation de ce dossier et se tourne vers nous pour gérer conjointement le cas des voies partagées par nos deux territoires, à savoir la RD 255 de Biarritz à Arbonne et la Rue de Bassilour. En effet, ces deux voies connaissent des toponymies et des systèmes d'adressage différents sur nos communes respectives qu'il nous faut tenter d'harmoniser :

-concernant la RD 255 de Biarritz à Arbonne, la Commune d'Arbonne a décidé de procéder à une numérotation séquentielle des habitations qui bordent cette voie. Dans une logique d'harmonisation, il sera proposé à l'Assemblée délibérante de renommer cette voie « Route de Biarritz à Arbonne » et de basculer en séquentiel afin d'être en adéquation avec les maisons situées en vis-à-vis côté Arbonne. Pour une parfaite information de l'Assemblée ce changement concerne 8 maisons ;

-pour ce qui est de la « Rue de Bassilour », Arbonne adoptera le système métrique afin d'afficher une meilleure lisibilité et continuité avec Bidart.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- nomme la portion Bidartar de la RD 255 : Route de Biarritz à Arbonne.

- valide le passage en système séquentiel des numéros d'adressage situés sur cette voie.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le
et publication ou notification du

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI